

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne et l'Association des deux mains organise le samedi 3 et dimanche 4 août 2024, avec le concours la municipalité de Saint Pal en Chalencon et la municipalité d'Apinac une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

39ème COURSE DE COTE RÉGIONALE DE CACHARAT 2024

Cette épreuve compte pour la coupe de France 2024 coefficient:1 et le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et la Ligue Rhône Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par le visa FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro : **327** en date du **29/04/2024**.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA VELAY-AUVERGNE

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P : OFFICIELS :

•Président et membres du Collège des Commissaires Sportifs

Nathalie VINCENT GENOT licence n°210885

Stéphane VINCENT GENOT licence n°24887

Georges BÉAL licence n°2910

•Directeur de Course

Marc HABOUZIT licence n°7145

•Directrice de Course Adjointe

Catherine CHIORU licence n°8654

•Directrice de Course Adjointe Parc Arrivée et Convoi

Christelle HABOUZIT licence n°128356

•Commissaires Techniques

Gérard JOUVHOMME licence n°51582

Christian ALLOIN licence n°13706

Hervé CANTAT licence n°207953

•Chargé de la mise en place des moyens

Claude DESHORDS licence n°51859

Patrick TESTUD licence n°51858

Pierre BONNET licence n°180154

•Chargé des relations avec les concurrents

Denis MOCELLIN licence n°3310

•Médecin Chef

Docteur Alexandru BRAGARU

•Chargé du secrétariat de l'épreuve

Christelle HABOUZIT licence n°128356

•Chargé des commissaires de route

Florent LASSAIGNE licence n°214854

PASCAL Fabien licence n°154264

•Chronométrateur

Jean-Paul DURAND licence n°27683

1.2P:HORAIRE :

Clôture des engagements : le mardi 30 juillet 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés : le jeudi 1er août 2024.

Vérifications administratives : le samedi 3 août 2024 de 14H00 à 19H00 Place de la Mairie a Saint Pal en Chalencon.

Le dimanche 4 août 2024 de 7H00 à 7H30 lieu dit « TRESPEYRES » a Saint pal en Chalencon.

Vérifications techniques : le samedi 3 août 2024 de 14H15 à 19H15 Place de la Mairie a Saint Pal en Chalencon

Le dimanche 4 août 2024 de 7H15 à 7H45 lieu dit « TRESPEYRES » a Saint pal en Chalencon

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : au lieu dit « TRESPEYRES » le dimanche 4 août 2024 à 8H00.

Essais chronométrés : le dimanche 4 août 2024 de 8H00 à 12H00.

Course : le dimanche 4 août 2024 à partir de 14H00

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent au lieu dit « TRESPEYRES ».

La remise des prix : le dimanche 4 août 2024 à 20H30 à la salle d'animation rurale Place des Cannes à Saint Pal en Chalencon.

Briefing des commissaires : le dimanche 4 août 2024 à 7H00 au lieu dit « TRESPEYRES ».

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le dimanche 4 août 2024 à 7H30 au lieu dit « TRESPEYRES » à Saint Pal en Chalencon. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P : VERIFICATIONS :

Vérifications administratives : le samedi 3 août 2024 de 14H00 à 19H00 Place de la Mairie a Saint Pal en Chalecon.

Le dimanche 4 août 2024 de 7H00 à 7H30 lieu dit « TRESPEYRES » a Saint Pal en Chalencon.

Vérifications techniques : le samedi 3 août 2024 de 14H15 à 19H15 Place de la Mairie a Saint Pal en Chalencon

Le dimanche 4 août 2024 de 7H15 à 7H45 lieu dit « TRESPEYRES » à Saint Pal en Chalencon

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage FD Autos à Saint Pal en Chalencon. Taux horaire de la main d'œuvre : 60E00 TTC.

Les concurrents devront présentés leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entériné par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 4 août 2024 à 7H30.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : ENGAGEMENTS :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA VELAY AUVERGNE

**14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE**

Et ce jusqu'au mardi 30 juillet 2024 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Pour tous renseignements :

Marc Habouzit : 06/08/43/07/11

Christelle Habouzit : 06/86/72/45/91

E.mail : habouzit.marc@orange.fr

les frais de participations sont fixés à 190E00, réduits à 160E00 pour les concurrents de l'ASA Velay-Auvergne.

Pour être valable, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

Si 4 jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P : VOITURES ADMISES :

Le nombre de voitures admises est fixé à 130.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Course de Côte.

4.2P : CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS :

Voir règlement standard des Course de Côte.

4.2.7P : ECHAPPEMENT :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

- voitures fermées : CM et GT : niveau sonore maximal : 105db A maxi
- voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110db A maxi

4.3P : NUMÉROS DE COURSE :

Voir règlement standard des Course de Côte.

4.4P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P : PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Course de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée par additif.

Publicité optionnelle : sera communiquée par additif.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : PARCOURS :

La Course de Côte Régionale de Cacharat a le parcours suivant :

Départ : RD 12 au panneau Cacharat

Arrivée : RD 12 500 mètres avant le croisement « Trespeyres».

Longueur : 2Km.

Pente moyenne : 7%

L'épreuve se déroulera en 2 montées d'essais chronométrées le dimanche 4 août 2024 et 3 ou 4 montées de course à la discrétion du Directeur de Course le dimanche 4 août 2024.

Procédure de départ : chaque voiture, dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Les modalités de retour au départ se fera en convoi.

Parc de départ : RD 12, depuis la zone de retournement jusqu'à 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : RD 242, 400m après la ligne d'arrivée, sur 400m.

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

6.7P : TABLEAU D'AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc de départ.
- Pendant les vérifications au parc de vérifications.
- Pendant le délai de réclamations après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P : PERMANENCE :

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au lieu dit « trespeyres » de Saint pal en Chalencou, le samedi 3 août 2024 de 14H00 à 18H00 et le dimanche 4 août 2024 de 7H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00. Téléphone : 06.86.72.45.91.

Centre de secours :

Centre Hospitalier Émile Roux
12 Boulevard du Docteur Chantemesse
43000 LE PUY EN VELAY
SAMU : 15

ARTICLE 7P:DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

7P.1 : ESSAIS :

Voir réglementation standard des Course de Côte.

7P.2 : CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

La conférence aux pilotes (Briefing) aura lieu au lieu dit « TRESPEYRE » le dimanche 4 août 2024 de 7H30 à 7H45. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7P.3 : COURSE :

Voir réglementation standard des Course de Côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores

7.3.1 : ORDRE DES DÉPARTS :

Voir réglementation standard des Course de Côte.

7P.4 : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales (conforme à la réglementation standard des Course de Côte).

ARTICLE 8P : PENALITES :

Voir réglementation standard des Course de Côte .

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- Un classement général pour les voitures de Production (série B)
- Un classement par groupe et par classe (série A et B confondu)
- Un classement féminin

ARTICLE 10P : PRIX :

SCRATCH :

PREMIER	200E00
DEUXIÈME	180E00
TROISIÈME	120E00

CLASSES :

1 A 2	95E00			
3 A 10	190E00	120E00	70E00	
+ DE 11	190E00	130E00	90E00	50E00

DAMES :

PREMIÈRE DAME	130E00
----------------------	---------------

11P.1 : REMISE DES PRIX :

La distribution des prix aura lieu le dimanche 4 août 2024 à 20H30 à la salle d'animation rurale Place des Cannes de Saint Pal en Chalencon

Les pilotes classés, qui ne se présenteront pas, perdront leur droit aux prix. Les prix sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

COURSE DE COTE RÉGIONALE DE CACHARAT
SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 AOÛT 2024
(droit d'engagement : 190E00)

NE RIEN INSCRIRE DANS CES CASES – RÉSERVÉ A L'ADMISTRATION

TRESORIER	GROUPE	CLASSE	N° DE COURSE	VERIFICATIONS
N° CH :				
NOM :				

CONDUCTEUR

NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE	
TÉLÉPHONE	
E-MAIL	
LICENCE	
CODE ASA	
NATIONALITÉ	
SEXE	
N° DE PERMIS	
DÉLIVRE A	
GROUPE SANGUIN	

VOITURE

GROUPE	
CLASSE	
MARQUE	
APPELLATION	
CYLINDREE	
FICHE D'HOMOLOGATION	
PASSEPORT TECHNIQUE	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage. Je déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et de la réglementation générale de la F.F.S.A.

Fait le à
 Signature :